



Communiqué de presse

Paris, le 12 juillet 2019

14 juillet 2019 : Super Loto® du patrimoine

La deuxième édition du Super Loto® du patrimoine aura lieu le dimanche 14 juillet, date symbolique qui fédère les symboles de la nation et les valeurs de liberté, d'égalité et fraternité.

Le ministère de la Culture s'engage à nouveau avec la Mission Bern, la Fondation du patrimoine et la Française des jeux, après une première édition très réussie en 2018 qui a permis de générer près de 22 millions d'euros pour la sauvegarde, la protection et le financement de 269 monuments, dont 18 emblématiques.

Cette année, le Super Loto® du patrimoine mis en place par la Française des jeux sera complété à partir du 2 septembre prochain à l'occasion des Journées européennes du patrimoine, par deux offres supplémentaires de tickets de grattage.

C'est le 11 juin dernier que Franck Riester, ministre de la Culture a présenté la liste des 121 sites patrimoniaux sélectionnés dans le cadre de la *Mission Patrimoine en péril* confiée à Stéphane Bern par le Président de la République. Leurs projets de restauration seront financés par les bénéfices issus de la deuxième édition du Super Loto® du patrimoine dont le tirage aura lieu le 14 juillet 2019.

L'ensemble de ces sites, protégés ou non au titre des monuments historiques, a été sélectionné en collaboration avec les services du ministère de la Culture à Paris et en région, et la Fondation du patrimoine. Ils couvrent la totalité du territoire et représentent la diversité de notre patrimoine : édifices religieux, industriels et techniques, habitations, châteaux, moulins...

En complément, le ministère de la Culture poursuit son accompagnement cette année en augmentant le plafond des taux de subventions des monuments protégés au titre des monuments historiques et soutenus par la *Mission Patrimoine en péril* : jusqu'à 40% (20% habituellement) pour les édifices inscrits et jusqu'à 60 % pour les édifices classés (40% habituellement).

« Je salue l'engagement de toutes celles et ceux qui permettent d'accompagner cet élan populaire en faveur du patrimoine et tout particulièrement la Fondation du patrimoine et ses délégations locales et la Française des jeux. Je remercie également AXA France, membre fondateur de la Fondation du patrimoine, qui accompagne pour la première fois cette année la Mission Patrimoine en péril. » a déclaré Franck Riester.

Contact

Ministère de la Culture
Délégation à l'information et à la
communication
Service de presse : 01 40 15 83 31
service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr
@MinistereCC